



Mme. Elisabeth Borne  
Première Ministre  
Hôtel de Matignon  
57 rue de Varenne  
75700 Paris

Paris, le 03 novembre 2023

MARTINE  
BERTHET

*Nos réfs : MB/AVDW*

SENATRICE DE LA  
SAVOIE

*Membre de la  
Commission des  
Affaires économiques*

*Membre de l'OPESCT*

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE DE  
LA SAVOIE

*Canton Albertville I*

*Présidente de la 5<sup>ème</sup>  
Commission*

VICE-PRESIDENTE  
DE L'ANETT

Madame la Première ministre,

Elue d'un département où le bois est un matériau de construction emblématique, je tenais à vous alerter concernant les craintes suscitées par la mise en œuvre de la filière de Responsabilité Elargie des Producteurs pour les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB)

Aujourd'hui, la trajectoire d'augmentation des montants de l'éco-contribution pour le bois alarme toute une filière qui a du mal à comprendre l'adéquation entre cette mesure et les objectifs ambitieux que votre gouvernement a fixés sur la progression des volumes du bois pour le bâtiment à horizon 2035.

Il semble en effet que le dispositif actuel ne soit pas adapté au contexte économique de ce secteur.

D'une part, contrairement aux préconisations de l'ADEME et alors que les industriels de la première transformation (scieurs, etc.) ne sont pas les acteurs de la filière où les marges sont les plus conséquentes, il a été décidé que ce sont ces derniers qui devront s'acquitter de cette contribution. Cette décision est d'autant plus questionnable que ce ne sont pas ces acteurs qui sont à l'origine de la mise sur le marché de ces matériaux, créant in fine un système déresponsabilisant.

D'autre part, cette contribution déjà conséquente pour ces entreprises est appelée à progresser. Une telle trajectoire, si elle devait se confirmer, se révélerait contraire à l'esprit de la loi AGEC que le Parlement avait adoptée il y a trois ans. Ainsi, une entreprise de mon département m'indiquait que la contribution qui s'élevait à hauteur de 2% de son chiffre d'affaires en 2023, représenterait l'année prochaine 5% avec une accélération continue jusqu'en 2027. Une telle montée en charge créerait les conditions d'une concurrence déloyale non seulement entre les différents types de matériaux de construction (et dont certains ne sont pas aussi vertueux écologiquement que le bois) mais également avec les concurrents étrangers de nos entreprises. Ce problème est



d'autant plus prégnant que beaucoup d'entreprises ne sont pas affiliées à un éco-organisme, adoptant des comportements de « *passager clandestin* ».

Dans ce contexte et alors que vos équipes ont déjà été sensibilisées à cette problématique, j'aurais aimé savoir quelles mesures comptait prendre votre gouvernement pour que la mise en œuvre de la filière REP PMCP pour le bois soit plus en accord avec l'esprit de la loi AGECE. Il serait très important qu'à minima les barèmes existants soient gelés.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette demande et je vous prie d'agréer, Madame la Première ministre, l'expression de ma très haute considération.

Martine Berthet